

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE
CABANNES**

Séance du 27 septembre 2023

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 26

Pour : 24

Contre : 2

Abstention : 0

L'an deux mil vingt trois

Et le vingt-sept septembre

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Présents

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
M. AUGIER – F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT
P. PORTE – S. REBUFFAT – S. AELVOET - B. BERTRAND
R. BENEJEAN – S. LABELLE - J. DELCOURT - J. CHUECOS
F. CHEILAN – A. RATTIER - J.L. CLOEZ - A. JOUBERT – A. VASAI
C. UHL

Date de la convocation :

21/09/2023

Date d'affichage :

21/09/2023

Objet de la délibération 53-2023

Subvention d'équilibre à l'EPF-PACA
pour le projet de Résidence Séniors
Route de Saint-Andiol

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. SOLER à F. BLARQUEZ
M. DUMAS à R. BENEJEAN
N. LIGNY à H. JAUBERT

Absent(s) excusé(s)

Vincent LEVEQUE

Sandra LUCZAK a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Marlène AUGIER

La municipalité, dans l'objectif d'augmenter la production de logements aidés, a signé une convention habitat à caractère multisites avec l'Etablissement Public Foncier PACA, visant la production de logements à courts termes.

Dans le cadre de ce partenariat, l'EPF a acquis, par voie de préemption en 2016 et 2018 un tènement foncier comprenant un bâti sur la parcelle cadastrée section AC n° 32 et un terrain à bâtir sur la parcelle cadastrée section AC n° 420, situées Avenue de Saint Andiol.

Le terrain à bâtir devra faire l'objet d'une cession de gré à gré à Grand Delta Habitat en vue de la réalisation d'une résidence seniors sociale de 15 logements (le permis de construire a été déposé en date du 27/07/2023, et est, actuellement en cours d'instruction au Service Urbanisme de Terre de Provence Agglomération).

Un premier accord de la Collectivité a été envoyé par mail, puis confirmé par courrier du 17/02/2023, à l'EPF. Concernant la vente, la commune s'est engagée sur l'apport d'une subvention d'équilibre qui pourrait atteindre 120 000 €. Il s'agit d'un engagement sur un montant maximum sachant que le plan de financement doit être affiné.

Pour ce faire, il a été demandé à la Commune de délibérer et de confirmer le montant de la subvention à hauteur maximale de 120 000 € en faveur du projet de la résidence seniors Route de St-Andiol.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le courrier daté du 27/02/2023

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article I : D'APPROUVER le montant de la subvention d'équilibre à hauteur maximale de 120 000 € en faveur du projet de la Résidence Seniors Route de St Andiol à Cabannes, qui s'appellera « Le jardin de Lucien »

Article II : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'arrêté du permis de construire autorisant les travaux concernant la Résidence Seniors et tout acte relatif à cette vente,

VOTE

Pour : G. MOURGUES - J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
M. AUGIER – F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT - P. PORTE – S. REBUFFAT
S. AELVOET – B. BERTRAND - R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LEBELLE – J. DELCOURT
J. CHUECOS - M. SOLER – A. RATTIER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT – N. LIGNY - A. VASAI

Contre : F. CHEILAN – C. UHL

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Gilles MOURGUES

Le secrétaire de séance,

Sandra LUCZAK